

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Sika AnchorFix®-2+ Comp. B



Date de révision: 11.10.2024

Version 9.0

Date d'impression 11.10.2024

Date de dernière parution: 05.08.2024

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Sika AnchorFix®-2+ Comp. B

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage du produit : Adhesifs

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom du fournisseur : Sika Schweiz AG  
Tüffenwies 16  
8048 Zürich  
Téléphone : +41 58 436 40 40  
Téléfax : -  
Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : EHS@ch.sika.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse  
CH-8028 Zurich  
+41(0)44 251 51 51 / Speed calling: 145

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

|   |   |
|---|---|
| Irritation oculaire, Catégorie 2                                      | H319: Provoque une sévère irritation des yeux.  |
| Sensibilisation cutanée, Catégorie 1                                  | H317: Peut provoquer une allergie cutanée.  |
| Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1     | H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.  |
| Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1 | H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Sika AnchorFix®-2+ Comp. B



Date de révision: 11.10.2024

Version 9.0

Date d'impression 11.10.2024

Date de dernière parution: 05.08.2024

|                         |   |                      |   |
|-------------------------|---|----------------------|---|
| Mention d'avertissement | : | Attention            |   |
| Mentions de danger      | : | H317<br>H319<br>H410 | Peut provoquer une allergie cutanée.<br>Provoque une sévère irritation des yeux.<br>Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| Conseils de prudence    | : | P101<br>P102         | En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.<br>Tenir hors de portée des enfants.   |
|                         |   | <b>Prévention:</b>   |   |
|                         |   | P273<br>P280         | Éviter le rejet dans l'environnement.<br>Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.   |
|                         |   | <b>Intervention:</b> |   |
|                         |   | P391                 | Recueillir le produit répandu.  |
|                         |   | <b>Élimination:</b>  |   |
|                         |   | P501                 | Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.   |

### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

peroxyde de dibenzoyl

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Sika AnchorFix®-2+ Comp. B



Date de révision: 11.10.2024

Version 9.0

Date d'impression 11.10.2024

Date de dernière parution: 05.08.2024

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

##### Composants

| Nom Chimique   | No.-CAS<br>No.-CE<br>Numéro d'enregistrement  | Classification  | Concentration<br>(% w/w) |
|--|---|---|--------------------------|
| peroxyde de dibenzoyle                                       | 94-36-0<br>202-327-6<br>01-2119511472-50-XXXX | Org. Perox. B; H241<br>Eye Irrit. 2; H319<br>Skin Sens. 1; H317<br>Aquatic Acute 1;<br>H400<br>Aquatic Chronic 1;<br>H410<br><br>Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10<br>Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10 | >= 10 - < 20             |
| Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail : |   |   |                          |
| glycerol   | 56-81-5<br>200-289-5<br>01-2119471987-18-XXXX |   | >= 25 - < 40             |

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Consulter un médecin.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Consulter un médecin après toute exposition importante.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.  
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.  
Enlever les lentilles de contact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Sika AnchorFix®-2+ Comp. B



Date de révision: 11.10.2024

Version 9.0

Date d'impression 11.10.2024

Date de dernière parution: 05.08.2024

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion : Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.  
Se rincer la bouche à l'eau.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Réactions allergiques  
Larmolement excessif  
Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

Risques : effets irritants  
effets sensibilisants  
  
Peut provoquer une allergie cutanée.  
Provoque une sévère irritation des yeux.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : En cas d'incendie, utiliser de l'eau/ de l'eau pulvérisée/ un jet d'eau/ l'oxyde de carbone/du sable/ de la mousse résistant à l'alcool/ du produit chimique pour l'extinction.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Sika AnchorFix®-2+ Comp. B



Date de révision: 11.10.2024

Version 9.0

Date d'impression 11.10.2024

Date de dernière parution: 05.08.2024

---

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Refusez l'accès aux personnes non protégées

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

---

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir chapitre 8).  
Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.  
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Les personnes qui ont souffert de problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou répétées ne devraient jamais être employées lors d'opérations dans lesquelles ce mélange est utilisé.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Suivez les mesures d'hygiène standards lors de la manipulation des produits chimiques

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la jour-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Sika AnchorFix®-2+ Comp. B

Date de révision: 11.10.2024

Version 9.0

Date d'impression 11.10.2024

Date de dernière parution: 05.08.2024

née de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.  
aires de stockage et les con- Stocker conformément aux réglementations locales.  
teneurs

Pour en savoir plus sur la : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé  
stabilité du stockage selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Avant utilisation, consulter la version la plus récente de la notice produit.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

| Composants   | No.-CAS | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle * | Base *  |
|--|---------|------------------------------------|--------------------------|---------|
| glycerol   | 56-81-5 | VME (poussières inhalables)        | 50 mg/m3                 | CH SUVA |
| Information supplémentaire: Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.  |         |                                    |                          |         |
|  |         | VLE (poussières inhalables)        | 100 mg/m3                | CH SUVA |
| peroxyde de dibenzoyl  | 94-36-0 | VME (poussières inhalables)        | 5 mg/m3                  | CH SUVA |
| Information supplémentaire: Actions sur la peau pratiquement nulle ou très faible (conc. 50%), National Institute for Occupational Safety and Health |         |                                    |                          |         |
|  |         | VLE (poussières inhalables)        | 5 mg/m3                  | CH SUVA |

\*Les valeurs mentionnés ci-dessus sont conformes à la réglementation en vigueur à la date de validation de la Fiche de Données de Sécurité

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166  
Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Protection des mains : Des gants résistants au produit chimique, imperméables (norme EN 374) doivent être portés en manipulant les produits

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Sika AnchorFix®-2+ Comp. B



Date de révision: 11.10.2024

Version 9.0

Date d'impression 11.10.2024

Date de dernière parution: 05.08.2024

- chimiques.  
Pour une utilisation de courte durée ou pour la protection des projections:  
Gants en caoutchouc butyle/nitrile (> 0,1 mm)  
Les gants souillés devront être retirés.  
Pour une exposition permanente:  
Gants en Viton (0.4 mm)  
temps de protection >30 min.
- Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection (ex : chaussures de Sécurité selon ISO 20345, vêtements de travail à manches longues, pantalon long). Le port de tabliers en caoutchouc et de bottines protectrices est recommandé en complément lors du mélange et de l'agitation.
- Protection respiratoire : Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.  
Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.  
filtre de vapeurs organiques (Type A)  
A1: < 1000 ppm; A2: < 5000 ppm; A3: < 10000 ppm  
Le choix des protections respiratoires (EN 14387) doit être basé sur les concentrations connues ou estimées, la dangerosité du produit et les classes d'efficacité propres au masque respiratoire. Prévoyez une ventilation adéquate (ventilation générale ou extraction locale). (EN 689 - Méthodes pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques ). Applicable dans les zones de mélange et d'agitation. Dans le cas où il n'est pas possible de rester en dessous des seuils des valeurs limites d'exposition , les mesures de protections respiratoires doivent être utilisées.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

---

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique : liquide

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Sika AnchorFix®-2+ Comp. B



Date de révision: 11.10.2024

Version 9.0

Date d'impression 11.10.2024

Date de dernière parution: 05.08.2024

---

|   |   |                       |
|---|---|-----------------------|
| Aspect  | : | pâte                  |
| Couleur   | : | noir                  |
| Odeur   | : | légère                |
| Point/ intervalle de fusion /<br>Point de congélation | : | Donnée non disponible |
| Point/intervalle d'ébullition                         | : | > 50 °C               |
| Inflammabilité (solide, gaz)                          | : | Donnée non disponible |

### Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité

|   |   |                          |
|---|---|--------------------------|
| Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure | : | Donnée non disponible    |
| Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure | : | Donnée non disponible    |
| Point d'éclair  | : | Non applicable           |
| Température d'auto-inflammation                                       | : | Donnée non disponible    |
| Température de décomposition  | : | Donnée non disponible    |
| pH  | : | 6<br>Concentration: 10 % |

### Viscosité

Viscosité, cinématique : > 20,5 mm<sup>2</sup>/s (40 °C)

### Solubilité(s)

|                                       |   |                       |
|---------------------------------------|---|-----------------------|
| Hydrosolubilité                       | : | Donnée non disponible |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | : | Donnée non disponible |

Pression de vapeur : 0,01 hPa



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Sika AnchorFix®-2+ Comp. B



Date de révision: 11.10.2024

Version 9.0

Date d'impression 11.10.2024

Date de dernière parution: 05.08.2024

---

Densité : env. 1,55 g/cm<sup>3</sup> (20 °C)

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule : Donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

:  
On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### Composants:

peroxyde de dibenzoyl:

---

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Sika AnchorFix®-2+ Comp. B



Date de révision: 11.10.2024

Version 9.0

Date d'impression 11.10.2024

Date de dernière parution: 05.08.2024

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 5.000 mg/kg  
Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 24,3 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

N'est pas classé en raison du manque de données.

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Sensibilisation cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

#### **Sensibilisation respiratoire**

N'est pas classé en raison du manque de données.

### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

N'est pas classé en raison du manque de données.

### **Cancérogénicité**

N'est pas classé en raison du manque de données.

### **Toxicité pour la reproduction**

N'est pas classé en raison du manque de données.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

N'est pas classé en raison du manque de données.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

N'est pas classé en raison du manque de données.

### **Toxicité par aspiration**

N'est pas classé en raison du manque de données.

## **11.2 Informations sur les autres dangers**

### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

#### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Sika AnchorFix®-2+ Comp. B



Date de révision: 11.10.2024

Version 9.0

Date d'impression 11.10.2024

Date de dernière parution: 05.08.2024

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

##### Composants:

##### **peroxyde de dibenzoyle:**

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 10

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 10

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

##### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

##### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

#### 12.7 Autres effets néfastes

##### Produit:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.  
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Sika AnchorFix®-2+ Comp. B



Date de révision: 11.10.2024

Version 9.0

Date d'impression 11.10.2024

Date de dernière parution: 05.08.2024

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Produit** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets.  
Les conteneurs vides ou les sachets internes peuvent retenir des restes de produit.  
Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.  
Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets.  
La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.  
Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et canalisations.

**Code du déchet** : 08 01 11 [ds] Déchets de peintures et de vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses  
**OMoD/LMoD**

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

**ADR** : UN 3077

**IMDG** : UN 3077

**IATA** : UN 3077

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

**ADR** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.  
(peroxyde de dibenzoyl)

**IMDG** : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.  
(dibenzoyl peroxide)

**IATA** : Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.  
(dibenzoyl peroxide)

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

|             | Classe | Risques subsidiaires |
|-------------|--------|----------------------|
| <b>ADR</b>  | : 9    |                      |
| <b>IMDG</b> | : 9    |                      |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Sika AnchorFix®-2+ Comp. B



Date de révision: 11.10.2024

Version 9.0

Date d'impression 11.10.2024

Date de dernière parution: 05.08.2024

---

**IATA** : 9

### 14.4 Groupe d'emballage

#### ADR

Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M7  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9  
Code de restriction en tunnels : (-)  
Remarques : Transport conformément à la disposition spéciale 375

#### IMDG

Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9  
EmS Code : F-A, S-F  
Remarques : Exempté d'après 2.10.2.7 (IMDG)

#### IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 956  
Instruction d'emballage (LQ) : Y956  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Miscellaneous  
Remarques : Transport conformément à la réglementation spéciale A 197

#### IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 956  
Instruction d'emballage (LQ) : Y956  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Miscellaneous

### 14.5 Dangers pour l'environnement

#### ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

#### IMDG

Polluant marin : oui

#### IATA (Passager)

Dangereux pour l'environnement : oui

#### IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environnement : oui

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Sika AnchorFix®-2+ Comp. B



Date de révision: 11.10.2024

Version 9.0

Date d'impression 11.10.2024

Date de dernière parution: 05.08.2024

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Convention Internationale sur les Armes Chimiques (CWC) Inventaire des Produits Chimiques Toxiques et des Précurseurs : Non applicable

REACH Information: Toutes les substances contenues dans nos produits sont :  
- enregistrées par nos fournisseurs en amont, et/ou  
- enregistrées par nous, et/ou  
- exclues du règlement, et/ou  
- exemptées d'enregistrement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
Numéro sur la liste 3

Numéro sur la liste 75:

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Aucun des composants n'est répertorié (=> 0.1 %).

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Règlement (CE) relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Ordonnance PIC, OPICChim (814.82) : Non applicable

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Sika AnchorFix®-2+ Comp. B



Date de révision: 11.10.2024

Version 9.0

Date d'impression 11.10.2024

Date de dernière parution: 05.08.2024

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs

Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection : 2.000 kg  
contre les accidents majeurs (OPAM 814.012)

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, SR 814.81) : Les conditions de limitation pour les annexes suivantes doivent être prises en compte:  
Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses

distéarate de zinc: Annexe 2.6 Engrais

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux 814.201)

Classe de pollution de l'eau : Mise en danger significative de l'eau  
Classification selon AwSV, annexe 1 (5.2)

Composés organiques volatils : La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques volatils (VCOV)  
pas de taxes des COV

Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)  
Non applicable

### Autres réglementations:

Art. 4 al. 4 de l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (RS 822.115) et art. 1 lit. f de l'ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (RS 822.115.2):

Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Le produit appartient au groupe chimique 2 selon l'Ordonnance sur les produits chimique suisse (OChim 813.11).

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange par le fournisseur.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

H241 : Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.  
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Sika AnchorFix®-2+ Comp. B

Date de révision: 11.10.2024

Version 9.0

Date d'impression 11.10.2024

Date de dernière parution: 05.08.2024

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Texte complet pour autres abréviations

|                 |  |
|-----------------|--|
| Aquatic Acute   | : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique   |
| Aquatic Chronic | : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique   |
| Eye Irrit.      | : Irritation oculaire  |
| Org. Perox.     | : Peroxydes organiques   |
| Skin Sens.      | : Sensibilisation cutanée  |
| CH SUVA         | : Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail   |
| CH SUVA / VME   | : valeur moyenne d'exposition  |
| CH SUVA / VLE   | : valeur limite d'exposition calculée sur une courte durée   |
| ADR             | : Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  |
| CAS             | : Chemical Abstracts Service   |
| DNEL            | : Derived no-effect level  |
| EC50            | : Half maximal effective concentration   |
| GHS             | : Globally Harmonized System   |
| IATA            | : International Air Transport Association  |
| IMDG            | : International Maritime Code for Dangerous Goods  |
| LD50            | : Median lethal dose (the amount of a material, given all at once, which causes the death of 50% (one half) of a group of test animals)  |
| LC50            | : Median lethal concentration (concentrations of the chemical in air that kills 50% of the test animals during the observation period)   |
| MARPOL          | : International Convention for the Prevention of Pollution from Ships, 1973 as modified by the Protocol of 1978  |
| OEL             | : Occupational Exposure Limit  |
| PBT             | : Persistent, bioaccumulative and toxic  |
| PNEC            | : Predicted no effect concentration  |
| REACH           | : Regulation (EC) No 1907/2006 of the European Parliament and of the Council of 18 December 2006 concerning the Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (REACH), establishing a European Chemicals Agency |
| SVHC            | : Substances of Very High Concern  |
| vPvB            | : Very persistent and very bioaccumulative   |

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

|                   |      |
|-------------------|------|
| Eye Irrit. 2      | H319 |
| Skin Sens. 1      | H317 |
| Aquatic Acute 1   | H400 |
| Aquatic Chronic 1 | H410 |

#### Procédure de classification:

|                   |
|-------------------|
| Méthode de calcul |
| Méthode de calcul |
| Méthode de calcul |
| Méthode de calcul |

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité correspondent à notre niveau de connaissance à la date de publication. Toutes garanties sont exclues. Nos Conditions



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Sika AnchorFix®-2+ Comp. B



Date de révision: 11.10.2024

Version 9.0

Date d'impression 11.10.2024

Date de dernière parution: 05.08.2024

---

Générales de Vente en vigueur s'appliqueront. Veuillez consulter la Fiche de Données Techniques avant toute utilisation.



Modifications par rapport à la version précédente !

CH / FR